



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 mai 2003
Français
Original: anglais

Note du Président du Conseil de sécurité

La lettre ci-jointe, datée du 2 mai 2003, a été adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir annexe). Conformément à la demande qui y est formulée, le Président fait distribuer le texte de la présente note et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.



Annexe

**Lettre datée du 2 mai 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent
du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre du Secrétariat d'État du Saint-Siège, j'ai l'honneur de porter à votre attention le texte de la Déclaration des Patriarches et Évêques d'Iraq, publiée le 29 avril 2003 (voir pièce jointe).

Dans cette Déclaration, il est spécifiquement demandé que la future constitution iraquienne reconnaisse les droits fondamentaux de l'homme, en particulier la liberté de culte.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la pièce jointe comme document du Conseil de sécurité.

Le Nonce apostolique,
Observateur permanent
(*Signé*) Celestino **Migliore**

Pièce jointe

[Original : anglais et français]

Déclaration des Patriarches et Évêques d'Iraq

Bagdad, le 29 avril 2003

En ce moment où l'Iraq a tourné la page et commence un nouveau chapitre de sa vie millénaire, nous, les Patriarches et Évêques des Églises chrétiennes de l'Iraq, poussés aussi par l'impulsion de nos fidèles, nous voulons manifester nos attentes par rapport à l'avenir de ce pays, dans l'espérance selon laquelle le peuple iraquien, tout entier, sans distinction religieuse ou ethnique, pourra vivre dans la liberté, la justice et le respect de la coexistence interreligieuse et multiethnique, qui a connu une longue histoire avec ses défaites et ses succès.

Lorsque Hammourabi a gravé son code sur la pierre de cette terre, le droit est devenu la base du développement de la civilisation.

Lorsque Abraham regarda le ciel de Our, ce dernier s'ouvrit à lui et en raison de cette révélation, Abraham devint le père d'une multitude de peuples.

Lorsque le christianisme et l'islam se rencontrèrent, leurs « saints » respectifs initièrent les deux religions à une coexistence respectueuse et réciproque.

Aussi, en vertu de notre droit originaire d'appartenir aux peuples les plus anciens de cette terre, nous revendiquons pour nous et pour tous ceux qui aujourd'hui l'habitent, qu'ils soient majoritaires ou minoritaires, unis par une longue histoire de coexistence, la raison plénière de vivre dans un État de droit, dans la paix, la liberté, la justice l'égalité, selon la Charte des droits de l'homme. Par conséquent, nous – les Chaldéens, les Assyriens, les Syriens, les Arméniens, les Grecs et les Latins – ormant tous ensemble une seule communauté chrétienne, nous demandons que la nouvelle constitution iraquienne :

Reconnaisse nos droits religieux, culturels, sociaux et politiques;

Prévoie un statut légal dans lequel chaque personne sera considérée selon ses capacités, sans discrimination, pour que chacun ait le droit de participer activement au gouvernement et au service de ce pays;

Considère les chrétiens comme citoyens irakiens à part entière;

Garantisse le droit de professer notre foi selon nos traditions antiques et notre droit religieux, le droit d'éduquer nos enfants selon des principes chrétiens, le droit de nous organiser librement, de construire nos lieux de culte, nos espaces culturels et sociaux selon nos besoins.

Enfin, nous faisons appel avant tout au peuple iraquien, riche dans ses ethnies et dans ses religions, puis aux forces politiques et religieuses, ainsi qu'à tous ceux qui ont à coeur le bien du pays, donc aux leaders de la communauté internationale.